

## Agents autorisés

Membres du conseil d'administration des PPQ  
Association des emballeurs de pommes du Québec  
M<sup>me</sup> Sophie Perreault, AQDFL  
M. Pierre Mongrain, Table filière pomme

**13 juillet 2017**

### COÛT DE MANUTENTION

À compter de la saison de commercialisation 2017-2018 (1<sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2018), les coûts de manutention pour toutes les variétés de pommes déclassées ont été modifiés de la façon suivante :

Le calcul des coûts de manutention est établi selon le pourcentage de qualité.

### **COÛT DE MANUTENTION** (Toutes les variétés - \$ / minot)

Strate de qualité %	2016-2017		2017-2018	
	Jus standard	Jus opalescent	Jus standard	Jus opalescent
90-100	1,75 \$	2,10 \$	1,76 \$	2,12 \$
70-89,99	1,98 \$	2,38 \$	1,99 \$	2,40 \$
50-69,99	2,12 \$	2,56 \$	2,14 \$	2,58 \$
0-49,99	2,19 \$	2,64 \$	2,21 \$	2,66 \$

Le coût de manutention ne peut jamais être supérieur au prix établi par le comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation pour le jus standard, le jus opalescent, la sauce ou pelées.

#### **Exemple de calcul :**

Pour un lot de 400 minots dont le pourcentage de qualité est de 57 % soit un pourcentage de déclassement de 43 %, le nombre de minots de pommes déclassées s'établit à 172 minots (400 minots X 0,43) pour un coût de manutention pour le jus opalescent de :  
 $172 \text{ minots} \times 2,58 \text{ \$/minot} = 443,76 \text{ \$}$

Le coût de manutention ne peut jamais être supérieur au prix minimum. Les coûts précisés au tableau sont indexés selon un taux basé sur l'indice des prix à la consommation du Québec, annualisé (tableau 326-0021, Statistique Canada).

**Mélanie Noël, MBA, agr,**  
**Les Producteurs de pommes Québec**